



Retraite - CSG

Paris le 26 Décembre 2017

La hausse de 1,7 point de la CSG est validée par le Conseil Constitutionnel, ainsi que la quasi-totalité de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2018.

Les députés des groupes d'opposition de droite (LR) et de gauche (GDR, LFI, NG) avaient saisie le Conseil constitutionnel au sujet des revendications des retraités.

Celui-ci a rejeté les propositions aux motifs que « le législateur a entendu procéder à une réforme d'ensemble » et que « les ruptures d'égalité » devant l'impôt invoqués par les députés sont « justifiées » par des « différence(s) de situation(s) ».

Le gouvernement se montre sourd aux revendications légitimes des retraités.

Ainsi 20% vont subir la double peine : La hausse de la CSG et le paiement de l'intégralité de la taxe d'habitation.

Mais aussi d'autres inquiétudes pour 2018 : augmentation du prix de gaz à hauteur de 6,9%, augmentation des tarifs des mutuelles (qui seraient actuellement en cours de négociation), et d'autres mesures qui impacteront gravement le pouvoir d'achat des retraités.

Sur cette base, il apparaît que nous ne devons pas rester passifs et attendre que le fossé s'accroisse à notre détriment, sans que quiconque ne s'en émeuve.

Il faut que nous réfléchissions, en accord avec d'autres partenaires sociaux, associations etc..à des modes d'action en vue de faire respecter nos droits et mettre un temps d'arrêt à des « réformes », qui loin de répondre à un esprit d'égalité et d'équité, visent à marginaliser et à stigmatiser davantage une grande fraction de la population.

RETRAITE (E) S

NOUS NE DEVONS PAS NOUS LAISSER FAIRE

NOUS DEVONS CONTINUER A NOUS FAIRE ENTENDRE

CONTINUONS LE COMBAT !